

Gratuité des stationnements pour les personnes handicapées



Rappel : Dans 2 lettres ouvertes parues en janvier 2015 dans le Courrier de Saint-Hyacinthe d'une citoyenne (Mme Diane Boucher) et de notre organisme (RMUTA) faisaient valoir les difficultés des personnes à mobilité réduite et des personnes handicapées pouvant utiliser un véhicule, de se stationner aux nombreux endroits où ont été installés les horodateurs qui remplacent les anciens parcomètres. Ces lettres peuvent être consultées aux pages 10 et 11 de notre journal d'avril 2015 avec le lien

www.rmuta.org/wp-content/uploads/2017/04/Journal_2015-04.pdf

Même si ce type de démarche de dénonciation n'est pas régulièrement valorisé pour faire avancer les choses et faire respecter les droits des personnes que nous représentons, nous croyons fortement que ces actions sont bénéfiques pour l'ensemble du milieu communautaire et des personnes qui utilisent leurs services.

Source : Courrier de Saint-Hyacinthe

Pour faire suite à nos interventions, la Ville de Saint-Hyacinthe annonçait le 2 juillet 2015, que « **les détenteurs de vignette pour personnes handicapées peuvent désormais se stationner gratuitement dans les cases tarifées sur rue à Saint-Hyacinthe, et ce, pour une durée de 2 heures** ».

Les lettres ouvertes dans les médias semblent un mal nécessaire pour faire bouger les choses et pour que la réalité des personnes à mobilité réduite et vulnérable soit respectée. Cela est préoccupant et peut signifier que les espaces de consultation entre les décideurs et les représentants des personnes concernées sont à revoir. Il est temps de s'y attarder pour favoriser un respect réciproque.



Source : SAAQ